

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

VARIÉTÉ. — L'on nous communique sur *l'armement et l'équipement du soldat prussien* l'extrait suivant d'un mémoire sur la tactique de l'armée prussienne et ses manœuvres en 1783, par le baron de Diesbach, lieutenant-colonel du régiment suisse de son nom.

« Le soldat prussien est on ne peut mieux armé ; les fusils et les platines sont faits avec un soin infini ; les changements que l'on a faits sont reconnus pour très avantageux. Tels sont les baguettes cylindriques et les culasses coupées en biseau, ce qui fait que l'on n'est pas obligé d'amorcer. La poudre passe du canon dans le bassinet ; cette poudre est aussi fine que celle de chasse. Le soldat tire aisément six coups par minute (nous ne pouvons en tirer que trois avec nos armes). L'on a donné depuis peu des couvre-batteries qui s'attachent sur la platine, ce qui fait que la pluie ne peut pas mouiller la batterie ; on tire aisément avec cette machine. Le canon est aussi garni d'un cuir jusques vers le milieu, afin qu'en s'échauffant le soldat puisse le tenir dans la main sans se brûler. Les fusils sont garnis en cuivre ; les courroies de fusils sont à boucles et laquées en rouge ; elles sont faites de manière que l'on peut passer le fusil en bandoulière. La plupart des bois de fusils sont vernissés en noir ou en jaune. Les bayonnettes sont comme celles de l'infanterie française. Les gibernes et la bussleterie sont très belles. Chaque giberne peut contenir 60 cartouches. Les ceintures sont à boucles.

Le soldat prussien est aussi armé d'un petit sabre qui n'est ni incommodé ni utile, mais le Roi craint si fort les changements qu'il a laissé subsister une infinité de choses qu'on verrait réformer avec plaisir. »

Les officiers ci-après nommés ayant demandé leur démission de l'état-major fédéral, le Conseil fédéral, en date du 6 février 1867, la leur a accordée avec remerciements pour les services qu'ils ont rendus.

A. ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. * Dufour, Guillaume-Henri, à Genève, général.

* Funk, Alexandre, à Nidau, colonel.

* Barman, Louis-Marie-Gaspard, à St-Maurice (Valais), colonel.

* Letter, François-Joseph-Michel, à Zug, colonel,

* Mollet, Jean, à Bellach (Soleure), lieutenant-colonel.

* Meyer, Emanuel, à Hérisau, lieutenant-colonel.

B. ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

M. Kussmaul, Frédéric, à Bâle, capitaine.

C. ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

M. * Wehrli, Jean-Henri, à Zurich, colonel.

D. ÉTAT-MAJOR JUDICIAIRE.

MM. * Matthys, André, à Berne, lieutenant-colonel.

Hoffmann, Charles-Jaques, à St-Gall, capitaine.

Könz, Jaques-Ulric, à Guarda (Grisons), capitaine.

* de Palézieux dit Falconnet, Jean-François-Philippe, à La Tour-de-Peilz (Vaud), capitaine.

E. ÉTAT-MAJOR DU COMMISSARIAT.

MM. Müller, Jean-Jaques, à Berne, lieutenant-colonel.

Zollinger, à Zurich, id.

Bernouilli, Guillaume, à Bâle, major.

- MM. Langmesser, David, à Bâle, capitaine.
Schoch, Alphonse, à Berthoud, capitaine.
Meusel, L.-E., Marc, à Genève, capitaine.
Hänni, Charles-Guillaume, de Kiensrütti (Berne), à Paris, sous-lieutenant.
Zyro, François-Robert, à Thoune, sous-lieutenant.

F. ÉTAT-MAJOR SANITAIRE.

1. Personnel sanitaire.

- MM. * Löliger, Jean-Jacques, à Arlesheim (Bâle-Campagne), major.
* Roulet, Philippe-Maximin, au Locle, capitaine.
Amsler, Charles, à Wildegg (Argovie), capitaine.
Suppiger, Jaques, à Triengen (Lucerne), capitaine.
Rheiner, J.-J.-Germain, à St-Gall, capitaine.
Stokmann, Merchior, à Sarnen, capitaine.
Pongelli, Giuseppe, à Rivera (Tessin), 1^{er} sous-lieutenant.

2. Commissaires d'ambulance.

- Heusler, William, à Bâle, 1^{er} sous-lieutenant.
Binz, Emile, à Bâle, id.
Grosjean, H.-E., à Genève, id.

NOTE. Les officiers désignés par * conservent, à teneur de l'art. 36 de l'organisation militaire fédérale, les prérogatives d'honneur de leur grade, parce qu'ils se retirent de l'état-major fédéral après avoir atteint l'âge de 50 ans révolus.

Dans notre prochain numéro nous donnerons en supplément à part la liste complète des nominations et promotions, auxquelles le Conseil fédéral a procédé dans sa séance du 15 mars. Nous mentionnerons, en attendant, qu'il a été nommé 13 colonels fédéraux, à savoir : MM. Pfyffer, Bruderer, Bell, Lecomte, Zehnder, Rothpletz, Tronchin et Wydler, à l'état-major général ; Schumacher et Siegfried, à l'état-major du génie ; Girard et Pestalozzi, à l'état-major d'artillerie ; Stämpfli, à l'état-major du commissariat.

On lit dans la *Feuille fédérale* qu'en date « du 27 février 1867 M. le colonel fédéral Hans Herzog, à Aarau, inspecteur d'artillerie, a été désigné par le Conseil fédéral pour commander le rassemblement de troupes de cette année. Le Département militaire a été en même temps autorisé à former en deux divisions les troupes appelées au rassemblement, à prendre les autres mesures nécessaires et à présenter au Conseil fédéral les propositions concernant ces manœuvres. »

L'annuaire militaire de 1866 compte dix-neuf colonels fédéraux n'ayant pas encore été appelés à des commandements de rassemblement et ayant rang d'ancienneté sur M. Herzog. On ignore ce qui a pu valoir une telle faveur à l'élu, qui n'a jamais commandé d'infanterie.

Le nouveau *Règlement de service* pour l'armée fédérale, remplaçant les divers débris du *Règlement général* de 1846, vient enfin de paraître en allemand et en français.

Il comprend 567 articles, répartis en trois parties : 1^o *Service intérieur*, avec 4 appendices (y compris la *récapitulation des attributions des divers grades*, imprimée à part) ; 2^o *Service de garde* ; 3^o *Service de campagne*. Cette dernière

partie se subdivise en cinq sections, traitant des avant-postes, du service de sûreté en marche, des patrouilles, des marches, des bivouacs, camps et cantonnements. Le tout forme un volume de 300 pages et 50 tableaux.

L'édition allemande a été imprimée à Aarau sous la surveillance de M. le colonel Schwartz ; la traduction française à Lausanne, par les soins de M. le colonel général Lecomte.

Berne. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

GÉNIE.

MM. *Blaser*, Edouard, de Langnau, à Bâle, comme capitaine ; *Luginbühl*, Jean-Frédéric, à Aeschi, sous-lieutenant ; *Buss*, Albert, à Biel, 1^{er} sous-lieutenant.

CAVALERIE.

MM. *Anneler*, Samuel, à Thoune, capitaine ; *Tschanen*, Frédéric, à Murzelen, lieut.

CARABINIERS.

MM. *Anderes*, Frédéric, à Berne, capitaine ; *Zyro*, Charles-Samuel, à Thoune, lieutenant ; *Demme-Kurt*, Eugène, à Berne, 1^{er} sous-lieutenant ; *Müller*, Arnold, à Herzogenbuchsee, 1^{er} sous-lieutenant.

INFANTERIE.

Au grade de capitaine, MM. *Märker*, Gottlieb, à Berne, bataillon n° 1 ; *Rühl*, Charles, à Berne, bataillon n° 16 ; *Minder*, Jean, à Huttvyl, bataillon n° 37 ; *Stettler*, Charles-L.-F.-Edouard, à Koeniz, bataillon n° 55 ; *Moser*, Frédéric, à Berne, bataillon n° 55 ; *Weber*, Jean-Bernard, à Berne, bataillon n° 55 ; *Ritter*, Edouard, à Nennigkofen, bataillon n° 58 ; *Huguenin*, Jules-Edouard, à Neuveville, bataillon n° 58 ; *Harnisch*, Jean, à Schwarzenbourg, bataillon n° 58 ; *Gaillet*, Henri-Louis, à Bienne, bataillon n° 62 ; *Gerspacher*, Adolphe, à Délémont, bataillon n° 69.

Au grade de lieutenant, MM. *Wiedmer*, Auguste, à Sumiswald, bataillon n° 37 ; *Platet*, Daniel-Louis, à Berne, bataillon n° 55 ; *Walthard*, Louis-Rodolphe, à Berne, bataillon n° 55 ; *von Bonstetten*, Auguste, à Berne, bataillon n° 55 ; *Niehans*, Jean-Ernest, à Berne, bataillon n° 55 ; *Daehler*, Jean-Charles, à Seftigen, bataillon n° 58 ; *Kohli*, Jean, à Berne, bataillon n° 58 ; *Zbinden*, Christian, à Guggisberg, bataillon n° 58 ; *Donzé*, Charles-Gustave, de Breuleux, à Bâle, bataillon n° 62 ; *Vuagneux*, Claude, à Sonvilliers, quartier-maître du bataillon n° 62 ; *Huguelet*, Joseph, à Bencourt, quartier-maître du bataillon n° 69 ; *Weber*, Jean, à Attyswyl, bataillon n° 92, R ; *Rutschi*, Jean-Ulrich, à Heimiswyl, bataillon n° 92, R.

Au grade de 1^{er} sous-lieutenant, MM. *Spring*, Rodolphe, à Thoune, bataillon n° 16 ; *Brunner*, Jean, à Thoune, quartier-maître du bataillon n° 16 ; *Erb*, Frédéric, à Rœthenbach, bataillon n° 30 ; *Gaudard*, H.-Ferd.-Frédéric, à Berne, bataillon n° 55 ; *Ehram*, Jacob, à Bannwyl, bataillon n° 55 ; *Denner*, François-Auguste, à Biel, bataillon n° 55 ; *Käni*, Rodolphe-Edouard, à Berne, bataillon n° 55 ; *Gaschen*, Charles-Gottlieb, à Berne, bataillon n° 58 ; *Messmer*, Gottlieb-Adolphe, à Berne, bataillon n° 58 ; *Wehren*, Jean-B., à Zweisimmen, bataillon n° 58 ; *Saisselin*, Henri-Louis, à La Hutte, bataillon 62 ; *Barthoulot*, Ph.-Alphonse, à Belfonds, bataillon n° 69 ; *Staub*, Jean-Ulrich, à Berthoud, bataillon n° 92, R ; *Egger*, Jean, à Arwangen, bataillon n° 92.

Médecins de bataillon : MM. *Kaiser*, Joseph, de Delsberg, à Tramelan ; *Bréchet*, Joseph, de Movelier, à Sonvillier ; *Kaufmann*, Charles, à Thoune ; *Ziegler*, Adolphe, à Berne.

Médecins : MM. *Salchli*, Edouard, à Aarberg, batterie n° 2 ; *Marti*, Adolphe, de Rapperschwyl, à Berne, batterie n° 11 ; *Howald*, Rodolphe, de Herzogenbuchsee, à Berthoud, compagnie de pontonniers n° 5 ; *Rau*, Charles, de Berne, à Zweisimmen, batterie n° 5.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 22 février 1867, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen *Pierre Yulmi*, capitaine, aux fonctions d'instructeur-chef des milices.

Dans sa séance du 2 mars 1867, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes :

a) ARTILLERIE. — Au grade de lieutenant, M. *Humbert*, Fritz, à la Chaux-de-Fonds ; au grade de 1^{er} sous-lieutenant, M. *Terrisse*, Edouard, à Neuchâtel.

b) CARABINIERS. — Au grade de capitaine, M. *Favre*, Louis-Edouard, au Locle ;

au grade de lieutenant, M. Bertholet, Fritz, aux Ponts ; au grade de 1^{er} sous-lieutenant, M. Veuve, Louis, et M. Vuille, Paul-Auguste, à la Chaux-de-Fonds ; au grade de 2^{me} sous-lieutenant, M. Soguel, Jules-Henri, à la Chaux-de-Fonds, et M. Rychner, Charles, au Locle.

c) INFANERIE. — Au grade de lieutenant, M. *Chevalley*, Henri-Emile, à Serrières, et M. *Beurret*, Adrien, à la Chaux-de-Fonds; au grade de 1^{er} sous-lieutenant, MM. *Rey*, Jean-François-Louis, à Fleurier; *Debrot*, Paul-César, au Locle; *Piaget*, Jules, à Neuchâtel; au grade de 2^{me} sous-lieutenant, MM. *Dubois*, Charles, au Locle; *Thorens*, James-François-Louis, à St-Blaise; *Triplet*, Ernest, à St-Martin; *Sandoz*, Constant, à Dombresson; *Junod*, Jean, *Michelin*, Jules-Paul, et *Dubois*, George-Léon, à la Chaux-de-Fonds.

Le public n'aura peut-être pas oublié le comité fondé vers la fin de 1865 en faveur des nègres affranchis des Etats-Unis, car il a répondu généreusement à ses appels. Une somme d'environ 15,000 fr. a été recueillie presque exclusivement dans le canton de Vaud et expédiée à deux sociétés américaines. En tenant compte de ce qui avait déjà été fait par l'intermédiaire de la *Société du sou par semaine*, il y a lieu de se féliciter et de rendre grâces à Dieu de la générosité avec laquelle il a été répondu à cet appel.

Le comité considère aujourd’hui son œuvre comme terminée et il vient faire connaître aux donateurs l’emploi qui a été fait de leur argent. Nous remercions le public de l’intérêt qu’il a témoigné pour cette entreprise philanthropique, ainsi que les nombreux receveurs qui ont bien voulu nous prêter leur concours. Nous exprimons également notre reconnaissance à tous les organes de la presse qui ont mis beaucoup de bienveillance à insérer gratis nos avis et nos appels.

C'est pour ne pas abuser de cette complaisance des journaux que nous nous décidons à rendre des comptes fort sommaires. Toutefois les détails et pièces justificatives se trouvent chez M. le banquier Clavel, notre trésorier, à la disposition de tous ceux qui voudraient en prendre connaissance.

| | |
|--|---------------|
| RECETTES. — Par l'intermédiaire de nos 75 receveurs | fr. 10,892 45 |
| Reçu de diverses personnes. | » 2,567 70 |
| Id. du <i>Volksbote</i> de Bâle | » 366 — |
| Id. de la Société du sou par semaine | » 980 66 |
| | Fr. 14,806 81 |
| DÉPENSES. — Frais d'impression, de port et autres | fr. 405 97 |
| Cinq envois faits à la Société américaine nationale et à la Société américaine missionnaire pour les affranchis. | » 14,400 84 |
| | Fr. 14,806 81 |

Nous avons expédié de plus 1000 fr. pour la Société de colonisation nègre à Liberia, suivant le vœu du donateur, et deux caisses contenant 1105 pièces de vêtements pour hommes, femmes et enfants. — Lausanne, 15 février 1867.

Au nom du Comité vaudois pour venir en aide aux esclaves affranchis,
A. SCHOLL, président. J.-F. ASTIÉ, secrétaire.

AVIS.

A VENDRE un cheval de selle, race barbe, manteau noir, bien dressé, excellent trotteur. S'adresser à M. le colonel Lecomte, à Lausanne.

L'intérêt des actions de la Société de la Revue militaire suisse pour l'exercice 1866 sera payé dans les bureaux du Journal, imprimerie Pache, Cité, dès le 31 courant, sur la présentation des coupons. Nous rappelons que les coupons n°s 70, 71, 72, 73, 99, 106 et 108 pour l'exercice 1865 n'ont pas encore été présentés à l'encaissement. *L'Administration de la Revue militaire suisse.*